



1008494201

DATE DEPOT :	2010-09-29
NUMERO DE DEPOT :	84942
N° GESTION :	2009B22874
N° SIREN :	518864848
DENOMINATION :	55 SAS
ADRESSE :	6 rue de Lisbonne 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/06/28
TYPE D'ACTE :	DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

09 B 22874

Reçu du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

55 SAS

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros

Siège social : 6, rue de Lisbonne, 75008 PARIS

518864848 RCS PARIS

N° DE DÉPÔT

29 SEP 2010

84942

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 28 JUIN 2010

DP 28/6/10 PG

Le 28 juin 2010,
A 10 heures,

Monsieur Mats CARDUNER, demeurant 15, rue Pré aux Clercs, 75007 PARIS,
agissant en qualité de Président de la société 55 SAS sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeurs
Généraux de la Société, sans limitation de durée :

✓ Monsieur Jean NELTNER

Né à Sainte Foy les Lyon (69140) le 5 février 1970

De nationalité Française

Demeurant 210, rue de Rivoli, 75001 PARIS

✓ Monsieur Nicolas BEAUCHESNE

Né à Paris (75017) le 5 juin 1973

De nationalité Française

Demeurant 9, Rue de la Montagne Sainte Geneviève 75005 PARIS

✓ Monsieur Arnaud MASSONNIE

Né à Cherbourg (50) le 24 décembre 1976

De nationalité Française

Demeurant 4, boulevard du Temple 75011 PARIS

Conformément aux dispositions statutaires, Messieurs Jean NELTNER, Nicolas
BEAUCHESNE et Arnaud MASSONNIE, disposeront des mêmes pouvoirs de
direction que le Président.

Conformément aux statuts, Messieurs Jean NELTNER, Nicolas BEAUCHESNE et
Arnaud MASSONNIE auront comme le Président le droit de représenter la Société à
l'égard des tiers.

Messieurs Jean NELTNER, Nicolas BEAUCHESNE et Arnaud MASSONNIE ainsi
nommés acceptent les fonctions de Directeur Général et déclarent, en ce qui les
concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles
d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions.

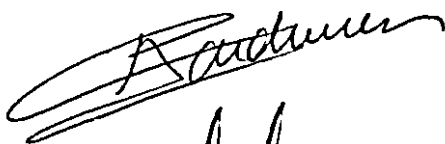
AN MC N.B W

Il est d'ores et déjà précisé que Messieurs Jean NELTNER, Nicolas BEAUCHESNE et Arnaud MASSONNIE ne perçoivent et ne percevront aucune rémunération fixe mensuelle et/ou proportionnelle, pour l'exécution de leur mandat.

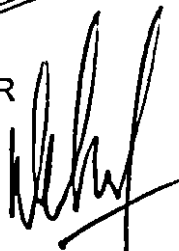
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Directeurs Généraux.

Le Président

Mats CARDUNER



*Jean NELTNER



*Nicolas BEAUCHESNE

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

N. Beauchesne

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général.

*Arnaud MASSONNIE



Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

* signature suivie de « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».